



REUNION PUBLIQUE à NERAC

**Projet d'une plateforme de compostage
partagé**

Le territoire

62 communes

44 626 habitants

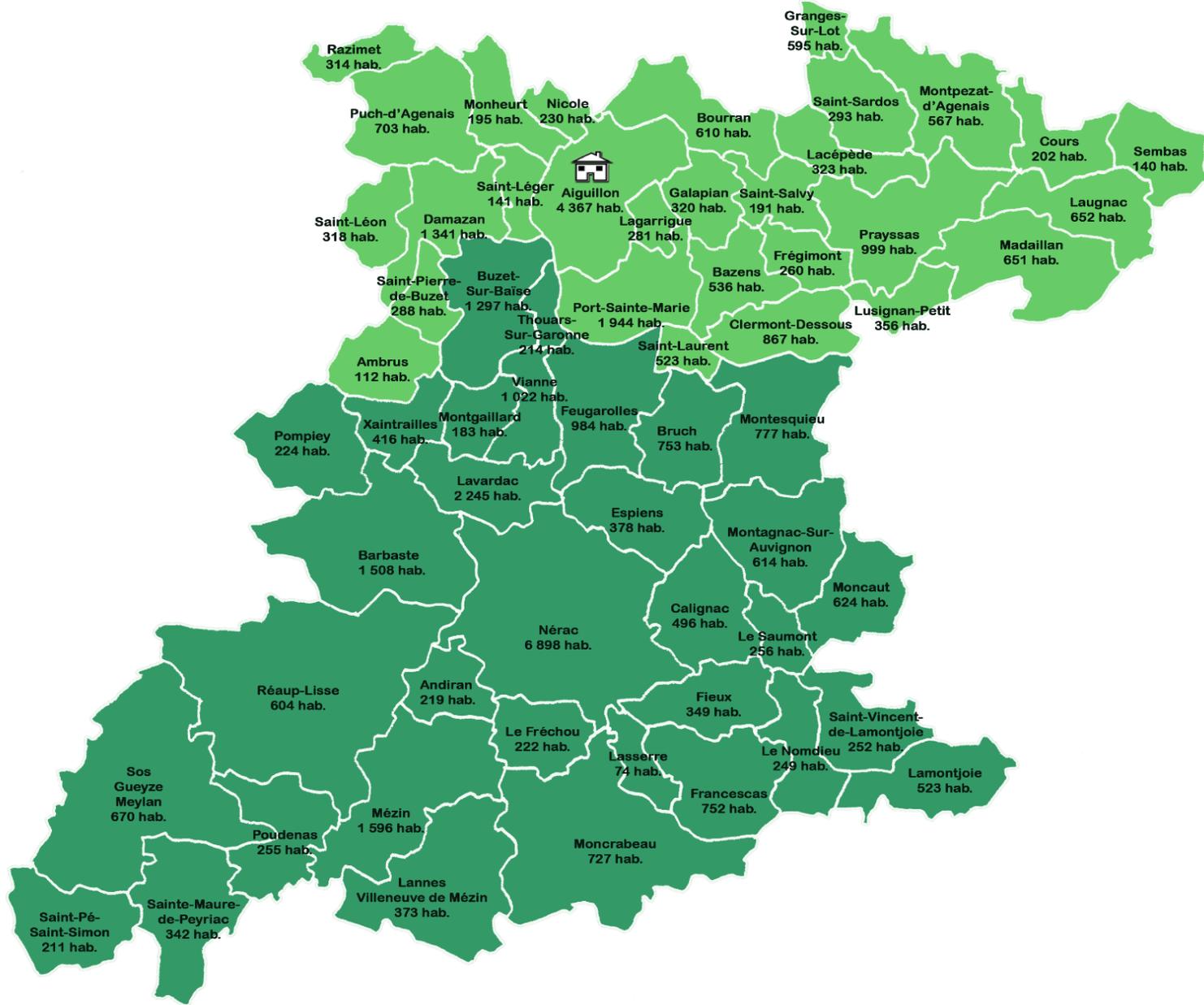
1 122 km²

40 hab./km²

Collectivités adhérentes

Albret Communauté 26
307 hab.

C.C. du Confluent et des Coteaux de
Prayssas - 18 319 hab.



Les missions



Collecte et traitement des déchets



Gestion d'un réseau de 7 déchèteries



Prévention et réduction des déchets

Chiffres clés : collecte des déchets

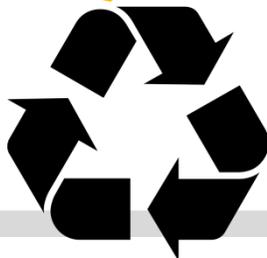


26 015 tonnes de Déchets Ménagers et Assimilés
(DMA)
Soit : **583 kg/hab./an**

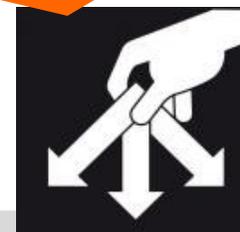
Collecte des Ordures Ménagères
Résiduelles
269 kg/hab./an



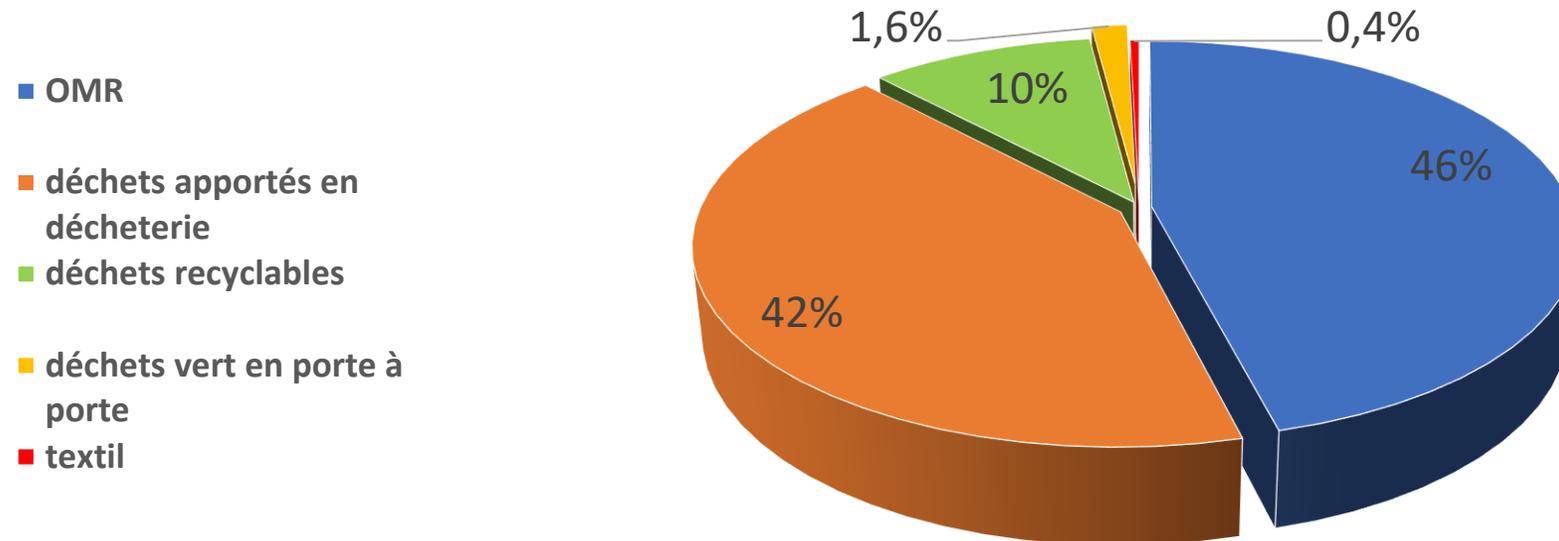
Déchets collectés
séparément
71 kg/hab./an



Déchets collectés
en déchèterie
243 kg/hab./an

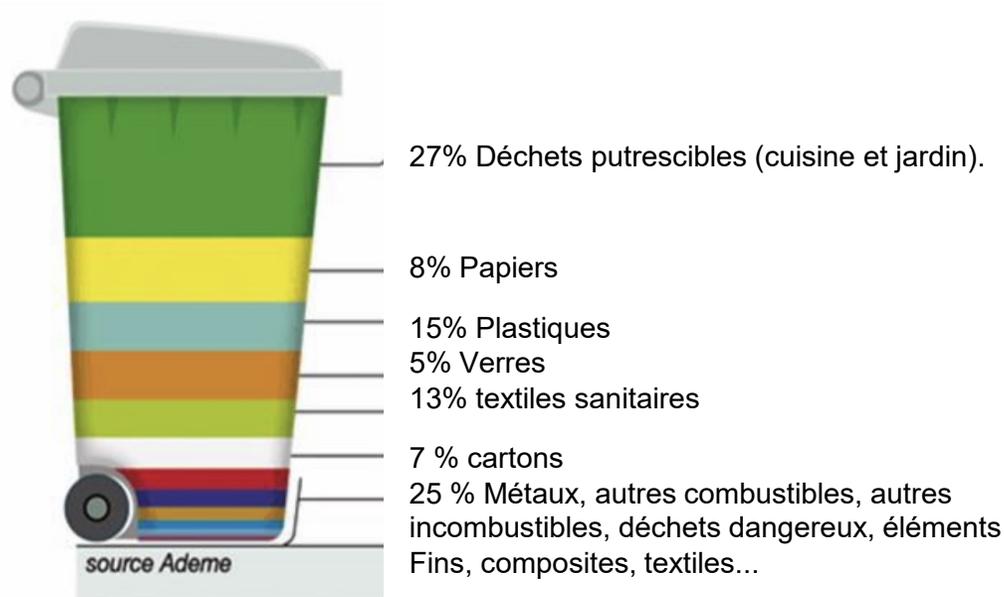


Répartition des DMA (déchets ménagers et assimilés) sur le territoire en 2019



Le SMICTOM LGB a géré près de **26 000 T de déchets en 2019**.
Une production moyenne de **583 kg par habitant**.

Composition d'une poubelle



Composition de la poubelle d'OMR (Modecom 2017)

**Objectif loi TECV en
2025
=
135 kg/hab./an**

269Kg/hab./an d'ordures ménagères résiduelles « poubelle grise » en 2019.

27% de la poubelle des ménages est composée de **Biodechets (cuisine, jardin)**, c'est au moins **un tiers des ordures ménagères qu'il est possible d'éviter.**

Cela représente **60 kg par habitant et par an.**

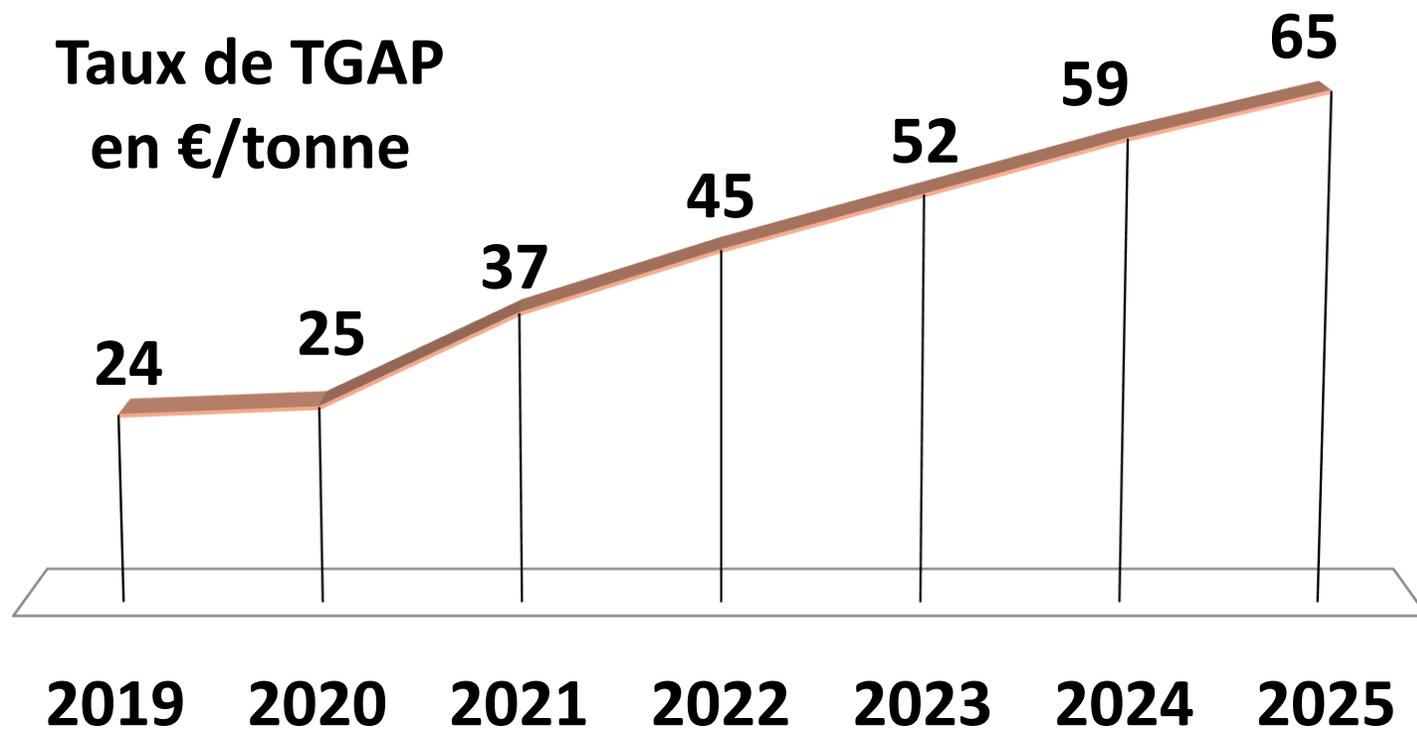
La Loi ?

La loi anti gaspillage économie circulaire (AGEC) fixe pour objectifs :

- réduire les déchets ménagers (15% entre 2010 et 2030),
- Réduire de 50% les déchets admis en installation de stockage (2025),
- Augmenter la valorisation matière et organique : 65% en 2025,
- Etendre les consignes de tri à la totalité des emballages plastiques (2022),
- **Généraliser le tri à la source des biodéchets (avant 2024),**
- Mettre en place la tarification incitative.

Le renforcement de la fiscalité

- Hausse significative de la TGAP applicable à l'enfouissement et par conséquent des coûts de traitement



**Pour chaque tonne :
+ 41 € de TGAP
entre 2019 et 2025
Soit une
augmentation de
180%**

Objectifs

- **Eviter et détourner des gisements de déchets en triant à la source et en valorisant les biodéchets.**
- **Atteindre les objectifs de réduction des déchets de la loi AGEC.**
- **Réduire l'impact environnemental.**
- **Maitrise des couts de collecte et de traitement des déchets ménagers et professionnels: anticipation de l'augmentation de la TGAP.**

BIODECHETS ?

Les biodéchets sont définis par l'article R541-8 du code de l'environnement de la manière suivante:

*« Tout déchet non dangereux biodégradable de jardin ou de parc ,
tout **déchet non dangereux alimentaire ou de cuisine** issu
notamment des ménages, des restaurants, des traiteurs ou des
magasins de vente au détail, ainsi que tout déchet comparable
provenant **des établissements de production ou de transformation
des denrées alimentaires.** »*

Plateforme de compostage partagé

C'est quoi?

Il s'agit d'installer **3 bacs en bois** sur un espace vert au sein du village afin que les personnes inscrites puissent y déposer leurs déchets de cuisines



Réduisons nos déchets!

La loi AGEC fixe des objectifs ambitieux en matière de réduction déchets. D'ici 2023 chaque usager devra disposer d'une solution pour trier ses biodéchets à la source.

Le SMICTOM LGB vous **accompagne** dans cette transition.

En compostant nous allégeons d'1/3 notre poubelle.

Avec qui?

Les composteurs sont **gérés directement par les habitant-es volontaires.**

Le Smictom lgb aide à la **formation** et **accompagne** le projet pour la **mise en place** et le **suivi du site** en vue de **favoriser l'autonomie.**

Pourquoi?

Fabriquer de **l'engrais naturel gratuitement**, favoriser **le lien social, la solidarité**, permet au **jardinier de s'épanouir** et participer à la **préservation de notre environnement!**

Un atout pour la gestion des espaces verts

Les déchets des espaces vert de votre commune sont **une ressource** pour la pratique du compostage car ils sont indispensables en **complémentarité des déchets de cuisines.**

SITE DE COMPOSTAGE PARTAGÉ

à destination des habitants

DÉCHETS
de cuisine,
du jardin...



“ L'environnement naturel ne produit pas de déchets. Composter, c'est imiter la nature. ”

COMPOST
pour jardiner



-30%
Réduction du volume
des poubelles grâce
au compostage

SMICTOM
lot-garonne-baise

LE BAC D'APPORT

Que peut-on
y mettre ?

MATIÈRES ACCEPTÉES



ÉPLUCHURES FRUITS ET
LÉGUMES,



HERBE ET FEUILLES



FLEURS FANÉES



FILTRES ET
MARC DE CAFÉ



COQUILLES D'ŒUFS



SACHETS DE THÉ
OU TISANE



SMICTOM
lot-garonne-baïse

MATIÈRES REFUSÉES



VIANDE ET OS



POISSONS
ET ARÊTES



LAITAGES



COQUILLAGES



POUSSIÈRE ET
CENDRES



LITIÈRE



SACS PLASTIQUES MÊME
BIODÉGRADABLES



MÉGOTS DE
CIGARETTE

LE BAC DE MATIÈRE SÈCHE

Ce stock de matière sèche doit être utilisé à chaque ajout dans le bac d'apport.



Pour le bon fonctionnement du site merci d'ajouter **1/3 du volume apporté en matière sèche**, afin de faciliter le processus.



Réfèrent de site de compostage partagé

- Pour chaque plateforme de compostage partagé à **minima deux référents** doivent être identifiés.
- Ces référents doivent être formés à la pratique du compostage de proximité:
Formation « référent de site »
ou **Formation « guide composteur »**

ROLE:

- Veiller aux bonne règles de bonnes pratiques du compostage.
- Tenue d'un registre comportant: dates et conditions de réalisation des principales opérations (retournement, vidage, récupération du compost...).
- Surveiller le niveau de broyat et commander auprès de la commune.
- Animer le site: café compost...

Fonctionnement de votre plateforme de compostage partagé

Jours et horaires d'ouverture de la plateforme de compostage partagé:

MERCREDI et SAMEDI

Date de démarrage:

Contact:

- Mme ou Mr:
- Mme ou Mr: